

**Extrait de la lettre de R. Cottier - Ingénieur SIA diplômé EPFL
du 18 septembre 1997**

Concernant la comparaison des deux projets, vous trouverez ci-joints les plans au 1:2000 de chacun d'eux, permettant une évaluation sur une base d'égalité. Je me permets de noter brièvement ci-dessous les défauts du projet du Groupement (désigné par la suite PG) par rapport au « port-parapluie » (désigné par la suite PP).

- 1° Le PG nécessite un dragage, alors que le PP peut s'en passer en raison de la profondeur
- 2° Le PG constitue du point de vue esthétique une verrue proéminente et déplaisante sur le lac, alors que le PP permet une vue dégagée à travers la passerelle d'accès
- 3° Dans le PG, les angles constitués par la rive et les jetées seront des zones mortes où s'accumuleront les dépôts flottants, particulièrement côté Genève. Dans le PP, au contraire, l'échange d'eau parallèlement à la rive est totalement garanti
- 4° Le PG exigera que le Torry aboutisse dans l'angle sud extérieur, donc dans une zone morte
- 5° Dans le PG, l'exutoire de la Step (conduite sous-lacustre), devra vraisemblablement être enterré plus profondément, ou déplacé, en raison du dragage, tandis que le PP pouvait le maintenir inchangé, ou tout au plus prolongé
- 6° Dans le PG, il est prévu d'amarrer des bateaux derrière la jetée principale côté Lausanne. On constate par là l'incompétence du Groupement qui passe à côté d'un problème essentiel : par bise, en hiver, la houle crée des embruns qui se déposent sur les bateaux et les charge de glace en les mettant en péril. A moins de construire une jetée exagérément haute, éventuellement surmontée d'un treillis (que penser de l'esthétique ?), cette disposition est à éviter. J'ai constaté cela au port de Founex. Le PP ne présente pas cet inconvénient majeur
- 7° Dans le PG, en raison de la proximité des bateaux par rapport à la rive, le bruit des drisses contre les mâts sera plus important que dans le PP
- 8° En raison du dragage, des affluents à modifier et de la longueur des jetées, on peut penser que le coût par place d'amarrage sera plus élevé pour le PG que pour le PP

Peut-être que le PP présente à vos yeux certains défauts, éventuellement la proximité de la passe côté Genève par rapport à la zone plage. Il est évident que le projet présenté est essentiellement un principe dont la disposition de détail peut être facilement modifiée.

J'ai pris l'avis de plusieurs personnes compétentes avant de vous écrire cette lettre : Monsieur Cosandey, responsable du lac à l'Etat, Madame Dumonel du bureau Ecotec qui a réalisé l'étude d'impact, divers spécialistes du lac ; toutes ont reconnu les avantages du PP.